

A9 GROUP

Société par actions simplifiée au capital de 12.367.977 €
Siège social : 65, rue de Reuilly – 75012 PARIS
840 435 184 RCS PARIS

(ci-après, la « **Société** »)

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 29 juin 2026

EXTRAIT

Certifié conforme par :

LE PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ
Monsieur Antoine BRENNER

Signature :

[...]

Signed by:

B7ECAB46FCF7418...

PREMIERE RESOLUTION

DÉCISION À PRENDRE DANS LE CADRE DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.225-248 DU CODE DE COMMERCE

L'Assemblée Générale, délibérant par application des dispositions de l'article L.225-248 du Code de commerce, et après examen de la situation de la Société telle qu'elle ressort des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025, approuvés par l'assemblée générale ordinaire annuelle en date de ce jour, lesquels font apparaître que les capitaux propres de la Société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social, décide qu'il n'y a pas lieu à dissolution anticipée de la Société.

L'Assemblée Générale prend acte que la Société sera tenue, au plus tard à la clôture du deuxième exercice suivant celui au cours duquel la constatation des pertes est intervenue, de réduire son capital d'un montant au moins égal à celui des pertes qui n'auraient pu être imputées sur les réserves si, dans ce délai, les capitaux propres n'ont pas été reconstitués à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social.

Voix pour : 8.680.115

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Cette résolution est adoptée.

DEUXIEME RESOLUTION

POUVOIRS POUR L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITÉS

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire des présentes à l'effet de procéder à toute formalité qu'il y aura lieu.

Voix pour :	8.680.115
Voix contre :	0
Abstentions :	0
Cette résolution est <u>adoptée</u> .	

[...]